

# Tribunal administratif de Rouen



**Jérôme  
BERTHET-FOUQUÉ**  
Président du tribunal  
administratif de Rouen



## Effectifs de la juridiction :

**45**  
personnes dont :  
**18**  
magistrats  
**27**  
agents de greffe  
et aides à la décision

“  
Le tribunal administratif de Rouen a reçu 5 300 requêtes nouvelles en 2022. Grâce à la mobilisation des magistrats, personnels de greffe et d'aide à la décision, il a jugé plus de 5 700 affaires, réduisant ainsi de 10% les dossiers en instance. Le délai prévisible de jugement descend à moins de huit mois en moyenne. 255 requêtes seulement sont en instance depuis plus de deux ans, ce qui montre l'attention portée au règlement des affaires anciennes.

Le contentieux des étrangers représente la moitié des affaires enregistrées. Il augmente globalement moins vite que d'autres (police administrative, urbanisme et environnement), mais les recours contre des mesures d'éloignement avec assignation à résidence ou rétention, qui doivent être jugées en quatre jours, ont presque doublé par rapport à 2021.

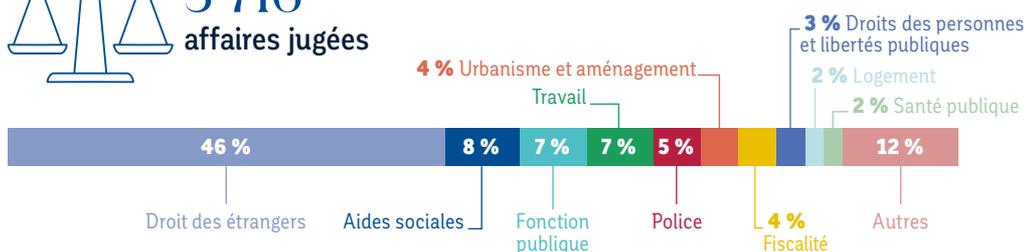
Un décret du 29 septembre 2022 a désigné le tribunal de Rouen pour juger tous les litiges relatifs au projet de terminal méthanier flottant prévu dans le port du Havre pour sécuriser l'approvisionnement du pays en gaz naturel.

En liaison avec le barreau, le tribunal propose aux avocats de présenter des « requêtes mixtes », tendant notamment à l'organisation d'une médiation administrative, afin de régler les litiges plus vite et au-delà de l'aspect juridique. Enfin, il s'attache à faire connaître la juridiction administrative à tous les publics en participant aux Journées européennes du patrimoine et à la Nuit du droit, ainsi qu'au parcours citoyen de collégiens du réseau d'éducation prioritaire.

# 2022 en chiffres



5 716  
affaires jugées



**Aides sociales :** aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Droit des étrangers :** titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Droits des personnes et libertés publiques :** garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

**Fiscalité :** impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique :** relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Logement :** aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Police :** mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Santé publique :** responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

**Travail :** licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

**Urbanisme et aménagement :** permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



793  
affaires jugées en urgence

- + 19 % par rapport à 2021
- + 80 % d'affaires jugées en 96 heures par rapport à 2021



7 mois et 29 jours  
de délai moyen de jugement

- 63 jours par rapport à 2021
- 10 % d'affaires en instance par rapport à 2021



85,3 %  
des recours déposés par téléprocédure

38,4 %  
des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



80,3 %  
des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



40  
médiations engagées  
41 % de taux de réussite